

SOMMAIRE

Un peu d'histoire ... p. 6

Un kaléidoscope de peuples

Des Francs à la France

Bouvines, l'éveil de la Nation

Le français, langue nationale et langue des Droits de l'Homme

Les penseurs de la Nation moderne

La Nation souveraine

« Vive la Nation » : Valmy, la naissance de la République

De la conscription à la JAPD

L'architecture et la Nation

Quelques repères p. 18

Qu'est-ce que la Nation aujourd'hui ? p. 20

La Nation : une réalité multiple

Le chef de la Nation

Les Présidents de la V^e République

Le vote des citoyens : expression de la « souveraineté nationale »

La Nation : citoyenneté et nationalité

Naître ou devenir français

La Nation... des populations, mais un seul peuple



La Nation souveraine

Le principe de toute souveraineté réside essentiellement dans la Nation. Nul corps, nul individu, ne peut exercer d'autorité qui n'en émane expressément (Art. 3- Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen).

En 1789, la France traverse une crise profonde. Le peuple exprime à travers 40000 Cahiers de doléances ses mécontentements et ses espoirs. C'est la première grande consultation populaire. Le mot «Nation» y revient constamment.*

Le 20 juin, les États-Généraux sont convoqués. Ils jurent « de ne jamais se séparer et de se rassembler partout où les circonstances l'exigeront, jusqu'à ce que la Constitution du royaume soit établie et affermie sur des fondements solides ». C'est le Serment du jeu de Paume. La notion d'indivisibilité apparaît.

Le 14 juillet, les révolutionnaires s'emparent de la Bastille, symbole de l'Ancien Régime.

Le 26 août, la *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* voit le jour.

La souveraineté n'appartient plus au Roi. Elle est transférée au Peuple. Celui-ci n'est plus composé de «sujets», mais de «citoyens» égaux en droit, qui participent au pouvoir par le vote : le peuple devient «la Nation». Ainsi se superposent, en une seule entité, l'État, la Nation et le Peuple.

Les citoyens partagent les mêmes droits et les mêmes devoirs envers la Nation. Elle incarne l'unité qui rassemble le peuple dans les épreuves et dans la victoire.

Sais-tu que...

Une Déclaration des Droits de la Femme et de la Citoyenne fut rédigée en 1791 par Olympe de Gouges, auteur de nombreux écrits en faveur des femmes et de l'abolition de l'esclavage.

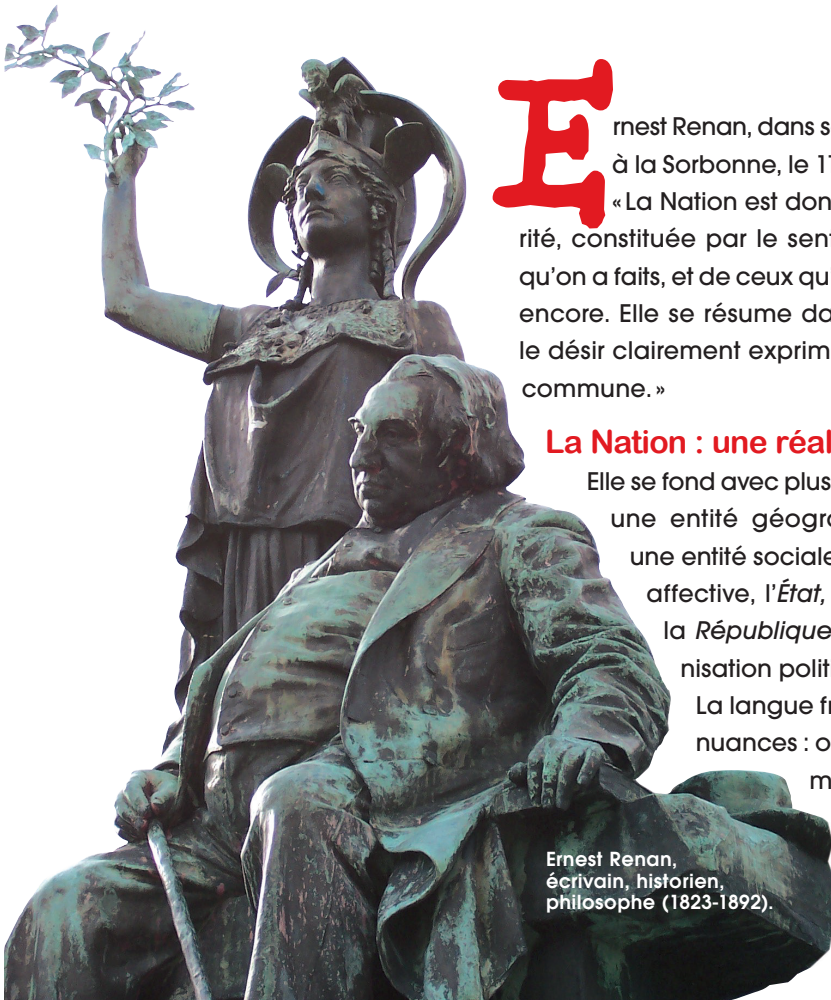


Olympe de Gouges (1748-1793).



Qu'est-ce que la Nation aujourd'hui ?

La Nation est liée à l'existence d'un territoire, d'une histoire, d'une langue, de valeurs communes. La volonté des citoyens d'agir et de vivre ensemble constitue le socle de la Nation et de son avenir.



Ernest Renan, dans son discours prononcé à la Sorbonne, le 11 mars 1882, déclare : « La Nation est donc une grande solidarité, constituée par le sentiment des sacrifices qu'on a faits, et de ceux qu'on est disposé à faire encore. Elle se résume dans le consentement, le désir clairement exprimé de continuer la vie commune. »

La Nation : une réalité multiple

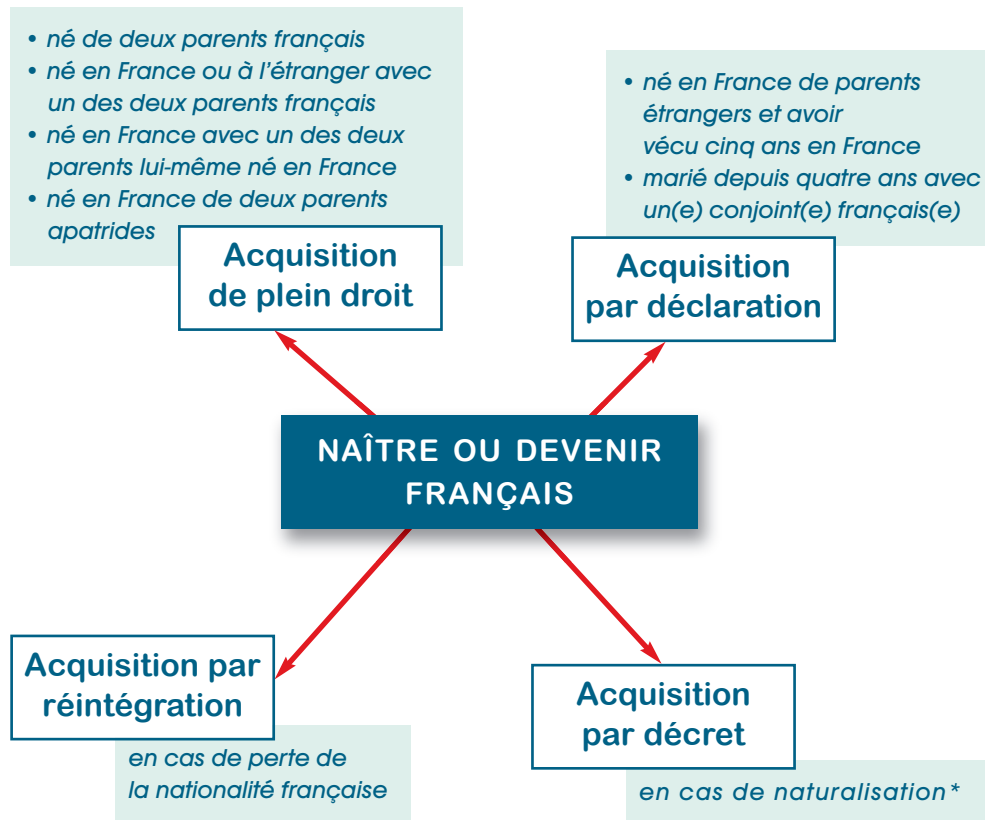
Elle se fonde avec plusieurs notions : le *pays*, une entité géographique, le *peuple*, une entité sociale, la *patrie*, une entité affective, l'*État*, une entité politique, la *République*, un système d'organisation politique.

La langue française exprime ces nuances : on « défend son pays », mais on « meurt pour la Patrie ».

Ernest Renan,
écrivain, historien,
philosophe (1823-1892).

Naître ou devenir français

Le droit du sang et le droit du sol sont des notions juridiques qui définissent la nationalité d'une personne par la filiation (droit du sang) ou par le territoire national de son lieu de naissance, indépendamment de la nationalité de ses parents (droit du sol).



La Nation aujourd'hui : pour quoi faire ?

« Les nations s'élèveront dans l'humanité sans se dissoudre » Jaurès.

À l'heure de l'Europe et de la mondialisation, la Nation est-elle un concept trop restrictif et trop limité à la France ? Au contraire...

Liberté, qui n'a pas envie de la goûter, en France et partout dans le monde ? Égalité, laïcité, quelles sociétés opprimées n'y aspirent pas ? Fraternité, solidarité, quels mots symbolisent mieux le lien entre les hommes et les femmes pour bâtir une société solide ?

Déjà, en 1871, la Commune de Paris avait annoncé la séparation de l'Église et de l'État (Décret du 3 avril 1871).

« Liberté, égalité, fraternité », une devise nationale aux valeurs universelles

La *Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen* (1789) donne naissance à la *Déclaration universelle des Droits de l'Homme* adoptée, en 1948, par les Nations Unies.



Laïque et républicaine, la Nation a une fonction d'intégration

Tolérer c'est intégrer ; intégrer, c'est renouveler

Laïcité et intégration

Pour garantir la laïcité et la liberté de conscience, la loi votée le 15 mars 2004 interdit les signes ostensiblement religieux dans les espaces scolaires publics.

La laïcité est un principe fondamental de la République, elle consiste à laisser à chacun sa liberté religieuse, en garantissant la neutralité spirituelle de l'État. Elle a été établie par la loi de 1905, qui institue la séparation de l'Église et de l'État. La grande majorité des Français y est attachée.

La laïcité n'interdit aucune religion ; elle respecte au contraire, au nom du principe d'égalité et de tolérance, les croyances de chacun. Elle permet de distinguer entre la vie privée de l'individu et la sphère publique du citoyen.

En 2007, est créé un « Observatoire de la laïcité ». Son rôle est d'assister le Gouvernement dans l'application du respect de la laïcité dans les services publics.

Sais-tu que...

En Alsace et en Lorraine, l'Église n'est pas séparée de l'État. Ces régions, allemandes au moment de la signature de la loi de 1905, ne tombaient pas dans son champ d'application.



À la même époque et pour des raisons identiques, l'Europe s'ébauche, d'abord avec la création de la Communauté Européenne du Charbon et de l'Acier (CECA), puis celle de la Communauté Économique Européenne (CEE). Devenue aujourd'hui l'Union européenne, elle compte 27 États membres et représente la première puissance économique mondiale. Mais elle ne serait pas née sans la volonté commune des nations. Sans nations, pas d'Europe et sans Europe, plus de nations.

Sais-tu que...

Deux des «Pères fondateurs» de la construction européenne étaient français : Robert Schumann (1886-1963) et Jean Monnet (1888-1979).



Europe et nations sont indissociablement liées, pour échanger, commercer, assurer leur sécurité, enfin peser d'un poids plus lourd face aux géants que sont économiquement les États-Unis, la Chine et bientôt l'Inde. La force de l'Union repose sur le consentement, par chaque Nation, à déléguer une partie de sa souveraineté aux différentes institutions de l'Union européenne qui sont principalement : la Commission européenne (Bruxelles), le Conseil de l'Union (Bruxelles), le Parlement européen (Strasbourg), la Cour de justice et la Cour des Comptes (Luxembourg), la Banque centrale européenne (Francfort).

